

Par M. Nowlan—1. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé des États-Unis au Canada des jus d'agrumes de toutes catégories, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour laquelle on possède des renseignements?

2. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé des États-Unis au Canada des pommes ou des sous-produits de pomme de toutes catégories, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour laquelle on possède des renseignements?

3. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé des États-Unis au Canada des canneberges ou des sous-produits de canneberge, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour laquelle on possède des renseignements?

M. McIlraith, adjoint parlementaire au ministre du Commerce, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité de voies et moyens.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Macdonnell (*Greenwood*), appuyé par M. Smith (*Calgary-Ouest*): Que tous les mots après le mot "Que" jusqu'à la fin de la question soient rayés et remplacés par les suivants:

"la Chambre regrette que, tout particulièrement en ce moment où les Canadiens sont accablés sous le lourd fardeau de la hausse des prix des nécessités de la vie et font face à des dépenses extraordinaires pour la défense nationale, le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de diminuer les dépenses non essentielles et d'améliorer l'efficacité générale de l'administration."

Et sur la motion proposée en sous-amendement: Que l'amendement soit modifié en y ajoutant les mots suivants:

"Nous regrettons, en outre, que le Gouvernement ait négligé de protéger la population du pays contre le mercantilisme en n'imposant pas de taxe sur les surplus de bénéfices."

Et la discussion se poursuivant;

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Avant de mettre le sous-amendement aux voix, je désire faire observer que j'ai permis de réserver certaines motions vu le caractère d'urgence de cette session spéciale, mais qu'en temps ordinaire j'aurais été porté à les déclarer irrégulières. Dans certains cas j'ai exprimé un doute; dans d'autres je ne l'ai pas fait bien qu'il fût tout aussi réel. Par exemple, il me semble que l'amendement proposé au bill n° 5, à l'étape de la 2^e lecture, était irrégulier, du moins en partie, en tant que la désignation des matières et des services devant être visés par le bill aurait pu se faire par la proposition d'un amendement approprié lors de l'étude du projet de loi en comité. Voir les *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, troisième édition, commentaire 658. De plus, je ne suis pas convaincu que les mots "exprimant certaines opinions sur les circonstances qui se rattachent à la présentation ou au progrès", qu'on trouve dans le commentaire 657 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne, prévoient des circonstances semblables à celles qui sont énoncées dans l'amendement.